

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020Objet : **ANIMATEUR COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE**

Membres élus présents : MM. AROT - BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI - BORTOT – BUGAUD – MME DELLABLANCHE – MM. FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MERCIER - MONNET – MME NALLET – MM. PRADEL – VERNE -
Membres associés présents : MME MAULET – M. PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

En 2018, la Chambre a prévu de prendre la maîtrise d'ouvrage et la responsabilité du recrutement de l'animateur commerce de Bourg-en-Bresse, dans le cadre de l'opération FISAC de Bourg et de l'opération Cœur de ville.

Le financement de l'Etat vient d'être accordé, aux côtés de ceux de CA3B et de l'UC. Il s'agit de lancer le recrutement de cet animateur pour 1 an, sous réserve de la signature des conventions prévues avec les partenaires.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser le Président à lancer le recrutement pour 1 an de l'animateur commerce de Bourg-en-Bresse, sous réserve de la signature des conventions prévues avec les partenaires.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, autorise le Président à lancer le recrutement pour 1 an de l'animateur Commerce de Bourg-en-Bresse, sous réserve de la signature des conventions prévues avec les partenaires.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

